



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/WG/1 23 janvier 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée 24 février-7 mars 1997 Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

- 1. Élection du bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
- 3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.
- 4. Questions diverses.
- 5. Adoption du rapport du Groupe de travail.

<u>Annotations</u>

Point 1. Élection du bureau

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Groupe de travail élit les membres du bureau au début de sa première séance parmi les représentants de ses membres, selon que de besoin.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur, la Commission adopte au début de chaque session, après l'élection du bureau, l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Point 3. <u>Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21</u>

Par la résolution 50/113, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la session extraordinaire envisagée dans la résolution 47/190 pour une durée d'une semaine, dans le courant du mois de juin 1997, au niveau de participation le plus élevé possible et, pour ce faire, elle a invité la Commission à consacrer la réunion de février 1997 de son Groupe de travail spécial intersessions à participation non limitée à l'examen prévu aux fins de la session extraordinaire.

Dans sa décision 4/17, la Commission a décidé, en application de la résolution susmentionnée, que la réunion de son Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée aurait pour objet de l'aider à procéder à l'examen prévu aux fins de la session extraordinaire de l'Assemblée.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès d'ensemble accompli depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (E/CN.17/1997/2 et Add.1 à 30)

Rapport du Secrétaire général sur les changements mondiaux et le développement durable : tendances critiques (E/CN.17/1997/3)

Rapport du Secrétaire général sur une évaluation des activités qui constituent une menace pour l'environnement (E/CN.17/1997/4)

Rapport du Secrétaire général sur l'inventaire des programmes et des activités des organismes du système des Nations Unies en cours dans le domaine de l'énergie, sur la coordination de ces activités et sur les mesures à prendre pour qu'un lien soit établi entre les problèmes de l'énergie et ceux du développement durable au sein du système (E/CN.17/1997/7)

Rapport du Secrétaire général sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : application et mise en oeuvre (E/CN.17/1997/8)

Rapport du Secrétaire général sur une évaluation complète des ressources mondiales en eau douce (E/CN.17/1997/9)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (E/CN.17/1997/14)

Point 4. Questions diverses

Point 5. Adoption du rapport du Groupe de travail

Conformément à la pratique établie, le Groupe de travail présentera un rapport à la Commission à sa cinquième session.
